

Présentation de monsieur Pierre Paquette **Juin 2006**

Fiscalité : Les idées admises et la réalité

« Pendant près de soixante ans, j'ai consacré ma vie professionnelle à l'économie... Cette longue période m'a appris que, pour être exact et utile, il faut comprendre qu'il existe un décalage permanent entre les idées admises...et la réalité. Et, au bout du compte, on ne s'en étonnera pas, c'est la réalité qui compte. »

J.K. Galbraith, Les mensonges de l'économie, éd. Grasset, 2004 (p.9)

La question que les organisateurs de votre congrès annuel nous ont soumise, revient à se demander à partir de quel seuil un fardeau fiscal devient-il trop lourd ou insupportable pour les contribuables d'un pays ou d'une juridiction ?

La réponse claire, c'est qu'il n'existe pas de limite préétablie ou normative au niveau de taxation dans un pays ou une juridiction parce qu'il dépend du panier de services publics et de programmes sociaux que la population choisit de se doter.

C'est au gouvernement de veiller à concilier les multiples intérêts, parfois divergents, et à faire les arbitrages, en tenant compte des objectifs d'efficacité économique et d'équité sociale, pour que se dégage un compromis social sur le rapport entre services publics et fiscalité. Ce consensus social doit avoir l'appui de la vaste majorité des citoyens qui, rappelons-le, sont contribuables et consommateurs des services de l'État. Il est évidemment déterminé par plusieurs facteurs qui tiennent à l'environnement économique, à l'histoire, aux structures sociales et institutionnelles et aux valeurs qui façonnent une société. C'est l'objet d'un débat incessant qu'il faut souhaiter le plus démocratique possible, puisque ces facteurs sont changeants.

En ce sens-là, on comprend facilement que le seuil inadmissible de taxation ne sera pas le même en Suède qu'aux États-Unis, au Québec qu'en Alberta.

Le cas du Québec

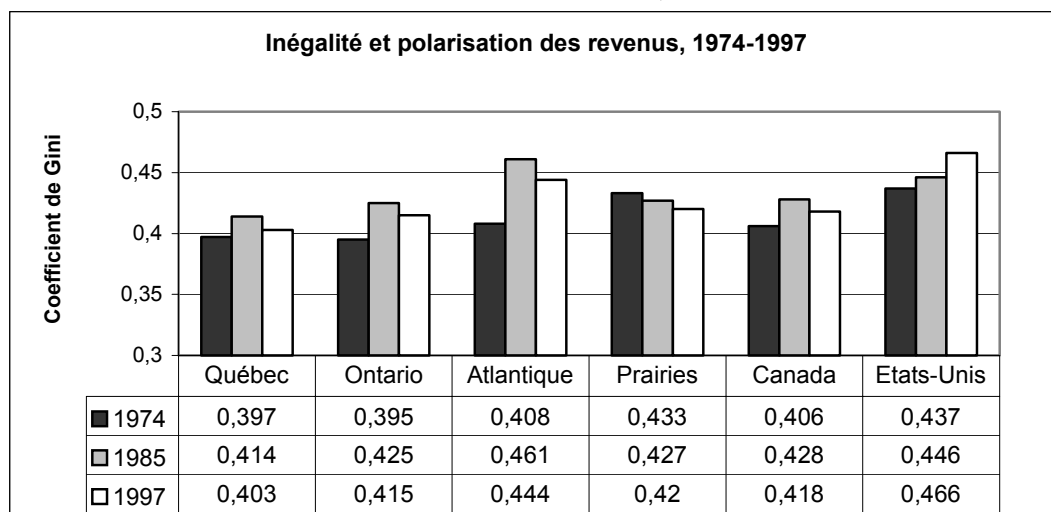
Le Québec est la juridiction la plus taxée en Amérique du Nord, mais elle se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE et légèrement en dessous de la moyenne de l'Union Européenne. C'est un fait, mais est-ce que cela signifie qu'il faut aligner automatiquement nos taux d'imposition sur ceux de nos voisins ? Pour répondre à cette question, on ne peut se contenter de comparer les niveaux d'imposition entre juridiction, il faut aussi comparer l'ensemble des services publics et des programmes sociaux que financent ces impôts. Cette analyse explique sans doute pourquoi au Québec, malgré le niveau d'imposition, il n'y a pas de révolte des contribuables.

D'abord, il faut constater que les couples avec enfants gagnant 40 000 \$ ou moins et les personnes seules dont les revenus sont inférieurs à 15 000 \$ paient moins d'impôt au Québec. Le fardeau fiscal est donc moins sévère qu'il n'apparaît pour une bonne partie de la population. Plus globalement, à cause de la fiscalité plus progressive et des programmes sociaux, le Québec est la région où les revenus sont les moins polarisés et les inégalités les plus faibles.

Le tableau 1 montre que la polarisation est plus élevée aux États-Unis (0,466) et qu'elle est plus faible au Québec que n'importe où ailleurs en Amérique du Nord.

Tableau 1

INÉGALITÉS ET POLARISATION DES GAINS, 1974-1997



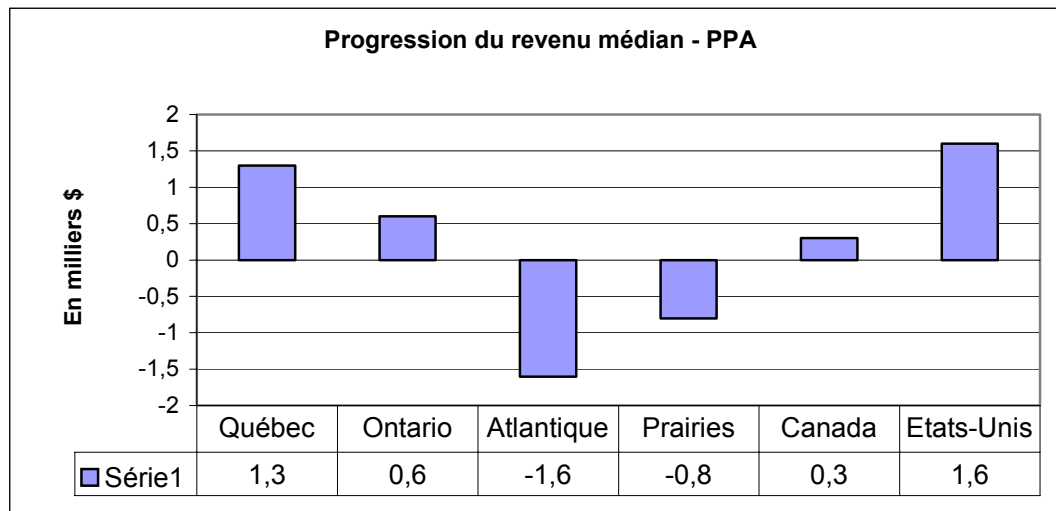
Source : Statistiques Canada, Canadian economic observer, August 2000

Le coefficient de Gini est une mesure de l'ampleur des inégalités de revenu entre les ménages. Plus il est élevé, plus il y a inégalités et polarisation de revenu.

On entend souvent dire que notre fiscalité handicape le développement économique du Québec. La progression du revenu médian démontre le contraire. C'est au Québec que l'on a observé, de 1974 à 1997, la plus forte progression du revenu médian parmi les régions canadiennes. (tableau 2) Lorsque tous les ménages sont classés en ordre de revenu, la médiane indique le revenu du ménage positionné au milieu du classement. Ainsi, si le revenu moyen est plus grand aux États-Unis, le revenu médian indique qu'environ la moitié des familles québécoises ont un revenu presque égal (49 891 \$ en 2 000) à la moitié des familles américaines (50 673 \$ en 2 000). Cela s'explique par le fait que les riches aux États-Unis sont plus riches qu'au Québec ou au Canada, et tirent le revenu moyen vers le haut.

Tableau 2

PROGRESSION DES REVENUS, 1974-1997



Source : Statistiques Canada, Canadian economic observer, August 2000

Soulignons aussi que la fiscalité sur les sociétés est très compétitive au Québec et favorise l'implantation d'entreprises étrangères ainsi que l'entrepreneuriat local.

D'autre part, le coût relativement moins élevé des biens et services au Québec compense largement pour l'effort fiscal supplémentaire que font les Québécois. Cette situation s'explique non seulement parce que le prix du logement favorise les consommateurs québécois, mais aussi par le fait qu'ils peuvent bénéficier de nombreux services publics gratuits ou peu onéreux.

L'écart fiscal : compensé ou non par les bénéfices des services publics?

Plusieurs chercheurs ont analysé les coûts et les avantages de l'écart fiscal en comparaison avec les services publics et les programmes sociaux disponibles au Québec.

La dernière en date a été effectuée à l'automne 2004 par Frédéric Laurin du Center for Operation Research and Econometrics de l'Université de Louvain¹.

Il constate que, dans toute une série de domaine, les économies pour une famille québécoise font en sorte qu'en moyenne, les Québécois sont gagnants puisque ces économies sont supérieures au montant d'impôt supplémentaire payé par rapport à l'Ontario ou les États américains. Le tableau 3 résume son analyse pour une famille avec des revenus de 100 000 \$ en parité du pouvoir d'achat (PPA), c'est-à-dire en éliminant les effets du taux de change.

Tableau 3

Analyse coût-avantage : comparaison Québec – Ontario – Massachusetts (\$CAN PPA)

¹ Frédéric Laurin, La fiscalité québécoise et le coût des services publics : une comparaison Québec-Canada-Etats-Unis, FEUQ, octobre 2004

Enfants en bas âge

	<u>Ontario</u>	<u>Massachusetts</u>
Économies		
Soins de santé	0	\$2 003,0 à \$3 503,0
Transport en commun	\$672,2	\$791,5
Électricité	\$406,0	\$1 034,5
Services de garde	\$1 088,0 à \$4 088,0	\$9 460,0
Assurance automobile	\$1 500,0	\$727,2
Total des économies	\$3 666,2 à \$6 666,2	\$14 016,2 à \$15 516,2
Impôt payé en plus	\$3 090	\$3 729
Gain net	\$576,2 à \$3 576,2	\$10 287,2 à \$11 787,2

Comme on le voit, même s'il s'agit d'une estimation sommaire selon les aveux même de l'auteur, on peut affirmer que, pour la grande majorité des Québécois, les avantages surpassent l'excédent d'impôt, lorsqu'on sait que le revenu familial moyen brut était de 49 409 \$ en 1999.

En détaillant sommairement ces avantages, on constate :

Soins de santé : les systèmes canadien et québécois sont beaucoup plus égalitaires sur le plan de l'accès aux services de santé. Aux États-Unis, 15% de la population n'a aucune couverture en soins de santé. De plus, le système américain est en grande partie privatisé. Résultat : la famille américaine se voit retirer 2 186 \$CAN PPA en moyenne de son salaire pour financer le coût de la prime d'assurance-santé auprès d'assureurs privés - sans compter ce qu'il doit payer lui-même de sa poche. L'économie qui en découle pour le contribuable québécois varie de 2 003\$ à 3 503\$ en moyenne. De plus, parce qu'il est public et universel, le système canadien de soins de santé est moins coûteux qu'aux États-Unis. Ainsi, le citoyen américain paie plus cher pour ses soins de santé, sans que l'on retrouve nécessairement une meilleure qualité des soins aux États-Unis.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe ainsi les États-Unis en 72^e position, juste devant le Bouthan et loin derrière des pays comme la Grèce, le Maroc, le Costa-Rica et même Albanie !² Le système de soins de santé est l'exemple typique où efficacité et équité vont de pair.

J'ai eu l'occasion de rencontrer récemment le président de Bridgestone-Firestone pour le 40^e anniversaire de leur usine à Joliette, et il m'a affirmé que les coûts des assurances privées de soins de santé aux États-Unis comparés aux coûts des assurances privées et publiques, ici au Québec, avaient contribué à leur décision d'investir plus à Joliette et d'envisager des fermetures au sud du 45^e parallèle.

² Organisation mondiale de la santé, Rapport sur la santé dans le monde 2000, Genève, 2000, p.206

Transport en commun : le prix d'un abonnement mensuel est moins cher en moyenne au Québec par rapport à plusieurs grandes villes nord-américaines. Pour une famille de deux adultes et deux enfants, l'économie se chiffre à 840\$ en moyenne par année. Par conséquent, cette accessibilité fait en sorte qu'il y a plus de déplacements en transport en commun par habitant à Montréal qu'à Toronto ou d'autres grandes villes américaines. Au moment où on met en place le plan d'action pour atteindre les objectifs de Kyoto, il s'agit aussi d'une contribution environnementale à la réduction des gaz à effet de serre.

Services de garde : le coût des services de garde est moindre au Québec. L'économie pour la famille québécoise varie entre 4 603 \$ à 9 460 \$ (hors crédit d'impôt). Si on tient compte du crédit d'impôt, la famille québécoise économise quand même 1 088 \$ à 4 088 \$ par rapport à l'Ontario. De plus, le Québec offre plus de places réglementées que l'Ontario ou le Massachusetts.

Assurance automobile : l'assurance automobile est complètement privée aux États-Unis et en Ontario. Le contribuable américain et ontarien doit donc payer l'entièreté des assurances automobiles de sa propre poche. Au Québec, la SAAQ couvre automatiquement les risques d'accidents et de blessure en automobile. Pour le conducteur québécois, c'est une économie de 475\$ à 727\$ en prime d'assurance automobile par rapport aux États-Unis, et de 1 500\$ par rapport à l'Ontario.

Ajoutons à cette liste, le fait que **les frais de scolarité** à l'université sont beaucoup plus abordables au Québec qu'aux États-Unis et ailleurs au Canada. Même en tenant compte de l'aide financière aux étudiants, la situation reste plus avantageuse pour les étudiants québécois et leurs parents.

Finalement, il faut ajouter le fait que depuis la Révolution tranquille, il y a un large consensus qu'on soit fédéraliste ou souverainiste, pour que le Québec ait un État qui, comme levier de la nation québécoise, ait les attributs d'un État national. Cela implique des **dépenses publiques supplémentaires** (culture, relations internationales, politiques linguistiques,...) que les provinces canadiennes ou états américains n'ont pas ou ne veulent pas assumer.

Par exemple, **Culture** : le Québec dépense près de 15 fois plus par habitant dans le domaine culturel que les états américains. A titre d'exemple, nous montrons que l'effort combiné des gouvernements canadiens et québécois pour le financement des télévisions publiques est deux fois plus grand qu'aux États-Unis, pour une population 9 fois moins grande. La programmation télévisuelle est une activité stratégique pour la diversité culturelle au Québec et l'épanouissement de la langue française.

Le consensus social peut-il s'effriter ?

Un compromis social, c'est toujours à reconstruire et ça n'a rien d'éternel. Pour le moment, mis à part quelques tenants de l'État minimal, la grande partie de la population considère qu'elle a une contrepartie acceptable pour les impôts qu'elle paie.

Le consensus était plus fragile au milieu des années '90. D'un côté, les impôts et les taxes avaient été majorés pour faire face à des charges d'intérêts sur la dette de plus en plus lourdes; d'un autre la récession économique du début des années '90 a contribué à hausser le rapport entre les recettes fiscales et le PIB à cause de la faible progression des revenus et les effets du chômage élevé. Ainsi, entre 1980 et 1993, 74 % de l'augmentation de la richesse a été absorbée par la hausse du fardeau fiscal.

Cette situation avait amené le gouvernement du Québec à mettre en place la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics qui remit son rapport en 1996.

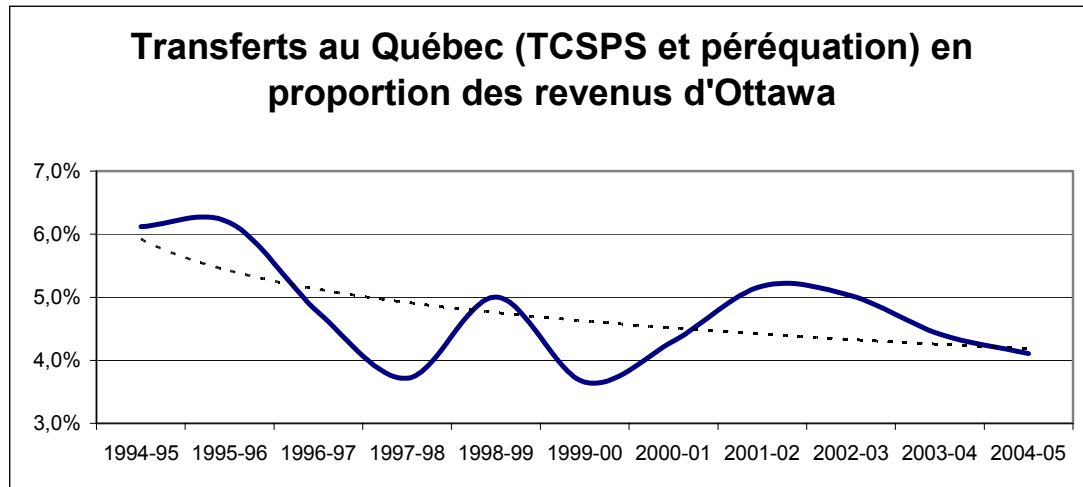
L'amélioration des conditions économiques, quelques baisses d'impôts et les effets négatifs des coupures budgétaires sur les services publics convainquirent la population au Québec (et ailleurs) de la pertinence de la fiscalité.

Mais plusieurs éléments menacent cette conviction populaire. La cohésion sociale nécessite que la fiscalité soit supportée **équitablement**. Or, l'existence d'échappatoires comme les paradis fiscaux et leur utilisation par des compagnies comme celle des fils du Premier ministre Paul Martin, ne sont pas des éléments renforçant la solidarité sociale.

Le détournement des fonds de la caisse d'assurance-emploi (46 milliards sur les huit dernières années) et les coupures dans les transferts du gouvernement fédéral aux provinces créent aussi des pressions. Les contribuables paient globalement toujours autant d'impôts et de taxes mais voient leurs services publics se détériorer ou s'améliorer de façon marginale.

Depuis 1994, Ottawa récolte de plus en plus d'impôts et de taxes au Québec, mais retourne de moins en moins l'argent là où il est nécessaire. Cela signifie que le gouvernement fédéral fait de moins en moins sa part pour le financement des programmes sociaux, alors que ses revenus augmentent sans cesse, c'est ce qu'il est convenu d'appeler le **déséquilibre fiscal**. Le tableau suivant illustre bien cette situation où les revenus d'Ottawa augmentent beaucoup plus rapidement que ses transferts au Québec:

Tableau 4



Source : Tableaux de référence financiers (Finances Canada) et gouvernement du Québec

Le désengagement de l'État fédéral a provoqué depuis 1994, des réductions très importantes des dépenses publiques de toutes les administrations au Canada. Je vous cite quelques chiffres : en 1994, les dépenses publiques de l'ensemble des administrations au Canada s'élevaient à 49,7% du PIB. En 2004, les dépenses publiques de ces mêmes administrations se sont élevées à 39,4% du PIB. La différence représente, en 2004, une somme de 131 milliards de dollars pour l'année. Ça explique bien des difficultés du gouvernement du Québec.

Le comité présidé par Jacques Léonard³ et créé par le Chef du Bloc Québécois pour réviser les programmes fédéraux, a démontré que le déséquilibre fiscal a trois conséquences fondamentales pour le Québec :

1. Le gouvernement fédéral est trop riche par rapport à ses responsabilités, ce qui fait que les impôts des Québécoises et des Québécois ne sont pas utilisés pour répondre à leurs priorités. Ainsi, le gouvernement fédéral a utilisé une partie de ces impôts pour multiplier les dépenses dans sa bureaucratie et le gaspillage, pendant que le gouvernement du Québec manque de moyen pour financer la santé, l'éducation, la politique familiale et le développement économique;
2. Le gouvernement fédéral profite de ses moyens excédentaires et de l'étranglement fiscal du Québec pour multiplier les intrusions. Cette façon de faire impose les décisions prises par le Canada dans des domaines où c'est le Québec qui doit décider;
3. Pendant que l'État canadien se renforce et rembourse sa dette, l'État québécois s'affaiblit et s'endette davantage d'année en année.

³ Le rapport du comité Léonard est disponible sur le site WEB du Bloc Québécois au : www.blocquebécois.org.

Le rapport Léonard a montré hors de tout doute qu'Ottawa avait trop d'argent par rapport à ses responsabilités. Cette situation pousse le gouvernement fédéral à dépenser sans compter dans sa bureaucratie et à gaspiller nos impôts. Au cours des cinq dernières années, ce type de dépenses a augmenté de 39% et le nombre de fonctionnaires fédéraux a augmenté de 46 000, alors qu'Ottawa ne livre pratiquement aucun service en santé et en éducation.

Quelques exemples suffisent à démontrer que le gaspillage est devenu une véritable culture à Ottawa :

- Les dépenses pour les services juridiques ont augmenté de 129% depuis 5 ans, tandis que la masse salariale du ministère de la Justice augmentait de 141% en même temps;
- Les dépenses pour les sondages d'opinion du gouvernement fédéral ont augmenté de 334% depuis 1994-95, soit une moyenne annuelle de 66,8%.
- Les dépenses pour l'achat de mobilier de bureau ont augmenté de 131 millions \$ au cours des 5 dernières années, soit une augmentation de 215%!

Malgré l'entente sur la santé, le manque à gagner du Québec est toujours de l'ordre de 2 milliards \$. La correction du **déséquilibre fiscal** et l'amélioration de **l'équité fiscale** sont deux conditions pour renforcer l'adhésion de la population à la fiscalité et à ses outils collectifs.

Pierre Paquette

Député de Joliette à la Chambre des communes

Porte-parole du Bloc Québécois en matière de commerce international, de mondialisation et d'Institutions financières internationales